

Publié le 10 avril 2020

Covid-19 - FAQ sur la passation et l'exécution des marchés publics

La Direction des Affaires Juridiques des ministères de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics a publié le 8 avril 2020 une foire aux questions (FAQ) sur les conséquences de la crise sanitaire sur les marchés publics.



Les FAQ répondent aux questions sur :

- La préparation des procédures de passation et les règles de modifications des contrats.
- La conduite des procédures de passation.
- L'exécution des contrats.

Il est précisé sur le site internet du ministère que cette fiche sera complétée au fil de l'eau, « en tant que de besoin ».

La DAJ a également mis à jour sa fiche sur les mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure et d'exécution des contrats publics pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19. Les deux documents sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique>

À télécharger